BERGEON Thierry

9 octobre 2022, retrait sans remplacement

Suite à la déclaration déposée par téléprocédure sur le site internet du ministère de la Justice, considérée comme complète le 8 août 2022, et en l'absence d'opposition du garde des Sceaux, ministre de la Justice, dans le délai de deux mois à compter de cette date,

Le retrait de Maître Thierry, Jean-Pierre, Léon BERGEON, commissaire de justice associé sous le titre d'huissier de justice associé en application du dernier alinéa du IV de l'article 25 de l'ordonnance n° 2016-728 du 2 juin 2016, membre de la société civile professionnelle « SCP Thierry BERGEON – Christophe BONNAND – Huissiers de Justice Associés – Société Civile Professionnelle titulaire d'un Office d'huissier de Justice», titulaire d'un office de commissaire de justice à la résidence de Lyon (Rhône), a pris effet.

La dénomination sociale de la société est ainsi modifiée : « SCP Christophe BONNAND – Société civile professionnelle titulaire d'un office de Commissaire de Justice »

Associé (s) en exercice :
Christophe BONNAND

Publication légale Depuis le 1er janvier 2021, la Chambre nationale des commissaires de justice (CNCJ) doit assurer la publicité de certains mouvements impactant les offices qui ne font plus l'objet d'un arrêté du garde des Sceaux (art. 7-1 D. 2018-872 du 9 octobre 2018)